

# ECHOS

## DU PAYS

**PRIX : 250 F CFA**

Election au CNO-T :

**Les compétences  
de Romain Tagba  
au poste de 1<sup>er</sup>  
vice-président**

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité N° 399 du 10 Déc. 2020

**Incarcération des responsables de la DMK :**

**Brigitte ADJAMAGBO-JOHNSON** <sup>P.5</sup>  
**tombée dans son propre piège**

**Interview exclusive de M. Aftar MOROU, DG de l'ARMP :**

**« Les marchés publics étant un sous-secteur de la  
gestion des finances publiques, son assainissement  
par le respect des normes éthiques ne peut que  
rejaillir positivement sur l'économie »** <sup>P.3</sup>



**Partenariat ACP-UE :**

**De nouveaux** <sup>P.4</sup>  
**défis pour les 20  
prochaines années**

**Vie de la commune d'Agoényivé 2 :**

**Quatrième session** <sup>P.6</sup>  
**ordinaire du conseil  
municipal de l'année 2020**

**Lutte contre la propagation du coronavirus :**

## Des réflexions pour mieux gérer la période des fêtes

Comment éviter une flambée des cas de contamination au coronavirus en période de fêtes de fin d'année au Togo, surtout dans le grand Lomé, principal foyer de la pandémie ? Cette interrogation du gouvernement sur le point de trouver solution. Il demande aux différents acteurs de continuer des réflexions pour trouver des stratégies idoines pour éviter une flambée des cas de contamination pendant la période des fêtes de fin d'année au Togo. Lors d'une rencontre du ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires, Payadowa Boukpassi et son homologue de la Culture et du Tourisme Pierre Lamadokou lundi passé avec les maires de la préfecture du Golfe et du Grand Lomé, la Conférence épiscopale ainsi que les représentants des autres religions, des réflexions ont été menées autour de l'instauration d'un couvre-feu du 18 décembre 2020 au 03 janvier 2021. Ce couvre-feu ne concerne que le grand Lomé et va de 22h à 05h ou de 23h à 06h. Les messes et cultes se dérouleront quant à eux soit de 18h à 21h ou de 19h à 22h les 24 et 31 décembre.

Pour ces deux jours, un réaménagement du couvre-feu devrait être effectué afin de laisser de la marge aux fidèles ayant participé aux messes ou aux cultes de rentrer chez eux. Les bars installés sur le territoire national resteront fermés entre 18h et 06h pendant la période du couvre-feu. L'intérieur du pays n'est pas concerné par le régime du contre-feu mais celui-ci peut être décidé au cas par cas. Voilà donc les discussions que les deux ministres ont eues avec leurs interlocuteurs lundi dernier pour faire en sorte que la pandémie ne gagne pas du terrain pendant la période des fêtes. Le grand Lomé est donc dans l'attente des décisions officielles que prendra le gouvernement en tenant compte de l'avis des participants à cette rencontre. Cette démarche du gouvernement est la bienvenue parce qu'il n'est de secret pour personne que les moments de fêtes sont des moments de « laisser aller » où tout le monde laisse éclater sa joie qu'on soit pauvre ou riche. L'euphorie atteint son comble du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier parce que tout le monde se réjouit d'avoir vécu jusqu'à la nouvelle année. Dans les rues, dans les marchés, dans les magasins ou encore

dans les boutiques c'est un monde fou à l'approche des fêtes. Chacun veut faire les achats pour les fêtes. Malheureusement, les choses ne se présentent pas cette année comme les autres années où, quand on veut s'éclater, on ne demande la permission à personne. La crise sanitaire due à la pandémie au coronavirus est venue tout changer. On ne peut plus rien faire en groupe ou avoir certains comportements si l'on veut éviter la maladie. « Nous sommes dans une situation qui n'est pas ordinaire, donc forcément on ne doit pas faire la fête comme on le faisait avant. On devrait tous serrer les dents pour atteindre le bout du tunnel », a déclaré le coordinateur national de la riposte contre la covid-19 lors de la conférence de presse de la semaine dernière.

Si ces mesures restrictives des libertés sont confirmées par le gouvernement, il faudrait trouver les moyens de pouvoir les faire respecter par les populations. La Force Sécurité Anti Pandémie a du travail à faire parce que ces mesures ne seront pas respectées par tous les habitants du grand Lomé. Certains chercheront à



faire la fête dans la clandestinité sans être découverts. D'autres vont carrément défier l'autorité. Il faut pouvoir gérer la situation sans pour autant commettre des bavures. « Moi je trouve mal le couvre-feu qui sera instauré. Je demande au gouvernement de nous laisser on va commémorer la naissance de Jésus Christ notre Seigneur. S'ils instaurent ce couvre-feu, ils n'ont qu'à savoir qu'ils vont encore taper les gens. Quel que soit la situation, les gens vont sortir, moi aussi je vais sortir. Chaque soir les gens sont dans les bars en train de boire, on ne leur dit rien, nous on veut célébrer Noël et on nous

parle de contre-feu. Je ne trouve pas cela bien », a lancé un jeune homme de la capitale. Cette manière d'agir est certainement à l'origine de l'augmentation des cas de contamination depuis un bon moment dans le grand Lomé surtout dans la préfecture du Golfe. Ils sont nombreux à fouler aux pieds les mesures édictées par le gouvernement. Quand on voit un peu ce qui se passe dans la capitale et ses environs, on est d'accord que le gouvernement prenne des mesures draconiennes pour limiter les dégâts. Bien que les discothèques soient censés fermés, il y en a qui font la fête les week-ends.

Tous ceux qui fréquentent les bars n'ont aucun souci pour le respect des gestes barrières, imaginons si rien n'est fait en période de fêtes. Comment faire pour que les habitants de la capitale ne transportent pas le virus vers l'intérieur du pays doit être une autre préoccupation pour les autorités. Certains voudraient bien quitter la capitale pour aller célébrer les fêtes de fin d'année avec les parents à l'intérieur du pays. En ce moment il y a un grand risque que certains, surtout les personnes asymptomatiques transportent le virus et le distribuent facilement au village avant de revenir à Lomé. Tout compte fait, le Togo avance vers une période critique et chacun doit faire parler sa conscience. Si l'on ne fête pas comme il faut cette année, il y a d'autres occasions une fois la pandémie terminée. Les chiffres de ces dernières semaines devraient interpellé chaque Togolais.

M. Mazé

Lisez chaque semaine votre journal

**ECHOS**  
DU PAYS

l'information au cœur du développement

NUMÉROS UTILES

CHU Tokoin	22 21 25 01
CHU Campus	22 25 77 68
Commissariat Central	22 25 47 39
Sûreté Nationale	22 21 28 71
Sapeurs pompiers	118 ou 22 21 67 06
Gendarmerie	172 ou 22 22 21 39
Police secours	117
Renseignement	119

### TOUR DE GARDE DES PHARMACIES DU 07 au 14 Déc. 2020

BEL AIR	Non loin de RAMCO et de l'hôtel Palm Beach	22 21 03 21
STE RITA	Rue pavée, Doulassamé - Face Hôtel SANA	22 20 90 16
N.D. de MEDJ	Bd du 13 Janvier, Face Byblos	22 35 20 02
ECLAIR	Bè Ahligo, près du Marché	22 22 75 11
ADJOLOLO	58, Rue Franz Joseph STRAUSS	22 21 05 13
JUSTINE	291, Bd des Armées - Tokoin Habitat	22 21 00 01
CAMPUS	Adéwi	22 21 56 32
PATIENCE	Tokoin Gbadago	22 21 60 94
N.D. de la TRINITE	bd de la Paix à Super Taco	22 21 27 80
FOREVER	Face Garage Central Administratif	22 26 11 77
AEROPORT	Rte de l'Aéroport SITO	22 26 21 22
LILAS	7, Route de Kégué	22 26 29 59
PAIX	Résidence du Benin	22 26 40 91
THERYA	Route de la Foire Internationale TOGO 2000	22 61 56 52
FIDELIA	Bè-Kpota, près de l'hôtel «LE REFERENTIEL»	22 71 95 95
SARAH	Près du centre de santé d'Adakpamé	22 27 09 25
ADIDOGOME	Face au camp 2ème RI d'Adidogomé	22 50 54 85
SILOE	Carrefour Aflao Apédokoè Atigangomé	90 80 26 39
ACTUELLE	Quartier Sagbado - Adidogomé	22 51 11 72
MAGNIFICAT	la Pampa à 100 m du Palais Royal de Yokoè	70 44 51 59
DJIDJOLE	DJIDJOLE	22 25 65 12
ST JOSEPH	Bretelle BE KLIKAME	22 25 74 65
VIGUEUR	Rue 267, AGBALEPEDOGAN, Kilimandjaro	22 51 63 30
MILLENAIRE	Face réserve de la gendarmerie d'Agoè-nyivé	22 51 64 31
DIEU DONNE	non loin de FUCEC Agoè-Téléssou	70 44 84 59
OSSAN	Ets la LIMOUSINE, carrefour AVEDJI	70 40 44 25
APOLLON	Face complexe scolaire Makafui - Avédji	70 41 01 07
ST ESPRIT	Agoè-Nyivé Kégué, Face au CEG Agoè-Est	70 40 29 06
SHALOM	Non loin de BKS. Route Agoè-Adidogomé	22 51 87 60
EXCELLENCE	Agoè Démakpoè Voie CEDEAO	22 51 77 87
ST MICHEL	Entre Brasserie BB et espace Télécom	22 51 70 22
DIVINA GRACIA	Quartier Agoè-Fiovi, Rond point	99 83 91 00
ABRAHAM	Agoè-Logopé Kossigan	22 50 10 00
NOUVELLE TULIPE	Près de la station CAP Agoè-Légbassito	99 47 00 70
TAKOE	Avant station CAP ESSO de Zongo (côté opposé)	22 34 03 42
SANGUERA	Près du Lycée de Sanguéra	70 42 80 80
GANFAT	AGOÈ DALIKO près du Carf EDEM( CAMP GP)	22 55 08 15
LA FLAMME D'AMOUR	Sise à Agodéké route d'Aného	70 45 70 14
LE DESTIN	A côté de l'Agence ECOBANK de Baguida	70 41 15 41

**ECHOS**  
DU PAYS

Siège : Agbalépédo

Récépissé  
n°383/14/10/09/HAAC  
13 BP 507  
e-mail:  
augustin.sizing@yahoo.fr  
Maison de la Presse  
Casier N°26

Directeur de Publication

Augustin M. SIZING  
90 03 18 24  
22 34 13 57

Rédacteur en chef

David SOKLOU

Equipe de rédaction

Augustin S., David S.,  
Roger GBESSIA; Brel M.,  
Simeau E., M. Mazé

Imprimerie

La Colombe

Infographie

Hugues AYIVI-BLIBO

Tirage

2000 exemplaires

Interview exclusive de M. Aftar MOROU, DG de l'ARMP :

## « Les marchés publics étant un sous-secteur de la gestion des finances publiques, son assainissement par le respect des normes éthiques ne peut que rejaillir positivement sur l'économie »

*L'Autorité de Réglementation des Marchés Publics (ARMP) vulgarise depuis ce jour le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique, votre journal ECHOS DU PAYS voulant en savoir plus, a tendu son micro au Directeur Général de l'institution. Dans cet entretien, monsieur Aftar MOROU explique ce qu'est ce code, pourquoi son existence, quelles sont les conséquences sur son non-respect, son impact sur l'économie togolaise, sans oublier de conseiller les entreprises nationales notamment les petites pour les aider à gagner de grands marchés publics.*

**Monsieur Aftar MOROU bonjour, vous êtes le Directeur Général de l'ARMP, votre institution vulgarise en ce moment le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique, expliquez-nous brièvement ce qu'est un code d'éthique et de déontologie dans la commande publique**

Un code d'éthique est un corps de règles de bonne conduite et de bonne moralité destiné à régir une branche d'activité. Le décret n° 2019-097/PR du 08 juillet 2019 portant code d'éthique et de déontologie dans la commande publique rappelle les principes fondamentaux qui régissent le sous-secteur de la commande publique et assigne des obligations et interdictions aux acteurs (agents publics chargés de la gestion des processus de marchés, du contrôle et de la régulation et opérateurs économiques).

Ce texte prévoit des définitions de concepts clés, pose des principes fondamentaux du service public (égalité, neutralité et légalité), fixe des règles déontologiques (indépendance dans l'accomplissement des fonctions, devoir de réserve et professionnalisme) et les conditions d'exercice du contrôle hiérarchique dans la mise en œuvre des valeurs de référence. Il prévoit par ailleurs des normes comportementales requises en matière de commande publique telles que le respect des principes fondamentaux, le respect des règles de procédures (règles d'autorisation préalable, objectivité de recours aux procédures dérogatoires, délais, obligation de performance, bon usage des finances publiques dans les marchés publics, obligation de privilégier une approche globale dans l'analyse des risques).

S'agissant des règles applicables spécifiquement aux candidats et soumissionnaires, on relève l'obligation d'engagement par écrit qu'ils ont connaissance des règles en vigueur et qu'ils les respecteront,

l'obligation de fournir des informations exhaustives et avérées aux autorités contractantes, la prohibition de toute atteinte aux règles de concurrence, la prohibition de tout acte de corruption, de toute situation de conflit d'intérêt, le respect des prescriptions en matière sociale, la prohibition de recours dilatoires.

au respect scrupuleux des délais d'exécution, à l'exécution conforme des prestations, à la prohibition de tout acte de corruption. Ils doivent préserver leur indépendance en évitant des relations compromettant l'exécution objective des prestations, préserver le secret professionnel, tenir une comptabilité claire et



Aftar MOROU, DG ARMP

Sont également posées, les règles gouvernant les relations entre agents publics et soumissionnaires (respect des exigences d'impartialité, prohibition de toute forme de corruption et infractions connexes, objectivité et traçabilité des réponses aux questions des candidats et soumissionnaires, objectivité dans l'analyse des offres, confidentialité, transparence de l'information à la phase d'attribution du contrat, respect du droit de recours des candidats et titulaires, respect strict des procédures de réception des prestations, prohibition de l'abus d'autorité ou de position officielle, facilitation de la mise en œuvre des audits et missions d'inspection de contrôle, mise en œuvre effective des conclusions des missions d'audit et de contrôle).

Quant aux titulaires de marchés, ils sont soumis

exhaustive, éviter la surfacturation et l'établissement de fausses factures, respecter les obligations sociales, fiscales et parafiscales et douanières.

Ce décret a le mérite de mettre en relief toutes les situations de conflit d'intérêt qu'il oblige les candidats et soumissionnaires à faire connaître sous peine d'être disqualifié ou de voir annuler leur marché. Il interdit par la même occasion aux agents publics l'acquisition d'intérêts dans les entreprises soumises au contrôle de l'administration pour préserver leur indépendance et impartialité. Sont constitutives de conflits d'intérêt toutes les situations d'entorse aux règles d'incompatibilité et de concurrence. C'est à ce titre que le cumul d'activités est prohibé hormis les cas limitativement tolérés.

Le décret encadre en-

fin, les influences du lobbying et du parrainage dans la commande publique. Le lobbying y est défini comme toute opération visant à influencer sur l'élaboration des politiques et des processus décisionnels, tandis que le parrainage désigne le soutien ou appui d'une autorité contractante à une activité ou à un projet.

**Pouvez-vous nous donner l'importance de l'éthique et de la déontologie dans la commande publique et les conséquences de son non-respect ?**

L'éthique et la déonto-

logie sont importants dans la commande publique car elles permettent d'assainir ce secteur d'activités, d'éviter les pratiques frauduleuses qui s'y développent ainsi que la corruption et les infractions assimilées.

**Monsieur le Directeur Général, quel est l'impact du respect de ce code par les acteurs sur l'économie du Togo ?**

L'impact du respect du code par les acteurs sur l'économie :

Les marchés publics étant un sous-secteur de la gestion des finances publiques, son assainissement par le respect des normes éthiques ne peut que rejaillir positivement sur l'économie. Ce secteur est vital pour l'économie car il sert de vecteur pour la réalisation des projets de l'Etat en faveur des populations. Si les fonds injectés sont bien gérés et les projets bien réalisés, c'est la croissance économique qui s'en trouvera appréciée et le chômage qui sera réduit, les secteurs sociaux améliorés, les infrastructures bien réalisées et par ricochet le développement assuré. Le pays a une bonne image au plan international et les investisseurs y afflueront. Voyez les progrès déjà réalisés récemment au classement doing business. Le pays pourra améliorer son score. Et notre PND pour être aisément mis en œuvre pour le bonheur des populations. En fait nous ne réinventons pas la roue, aucun pays ne se développe avec la fraude généralisée et la corruption.

**Mr Aftar MOROU, entre-nous, les marchés publics se portent-ils bien au Togo ?**

Les marchés publics s'améliorent progressivement. Depuis le début de la réforme du système à ce jour nous sommes passés par des progrès et des faiblesses particulièrement mis en évidence par les multiples évaluations du système pour son amélioration. Actuellement les recommandations résultant de toutes les évaluations font l'objet d'une prise en compte à travers la relecture des textes pour améliorer le système et mettre la commande publique au service du développement envisagé par les plus hauts responsables de l'Etat.

**Est-il possible que vous nous parliez des dif-**

**ficultés que vous avez avec les différents acteurs dans l'exercice de votre profession en tant que manager de l'ARMP ?**

Des difficultés, tout manager en rencontre dans sa mission. Celles inhérentes au sous-secteur de la commande publique ne présentent aucune particularité sur laquelle il faille s'attarder. Travaillons plutôt à réussir la mission qui nous est assignée pour rendre meilleur ce secteur.

**Y-a-t-il un conseil que vous avez à donner aux entreprises nationales et surtout aux jeunes entreprises pour qu'elles soient plus compétitives et gagner ainsi de gros marchés ?**

Le conseil que je puis donner aux entreprises nationales et aux jeunes, c'est de se battre pour rechercher l'excellence pour mériter la confiance placée en eux. L'Etat a déjà créé le cadre propice à leur développement et travaille constamment à son amélioration. A eux de tendre vers plus de professionnalisme et d'ambitions pour réussir ici et dans la sous-région et encore au-delà.

**Enfin, est-il possible que ECHOS DU PAYS ait la primeur sur les projets d'avenir de l'ARMP que vous dirigez ?**

Les projets d'avenir de l'ARMP

-Mettre en œuvre le mécanisme des classifications des entreprises des BTP et bureaux d'études;

- La professionnalisation dans la commande publique

-Mettre en œuvre la dématérialisation de la commande publique ;

- Finaliser le processus de relecture des textes de la commande publique pour améliorer le système et donner à l'Etat les moyens juridiques de réaliser les projets complexes du PND.

Soucieux de lutter contre les pratiques frauduleuses dans la gestion des finances publiques dont relève le sous-secteur de la commande publique au sein de l'UEMOA, les autorités de l'Union ont mis à la disposition des Etats membres une directive qui soumet les acteurs à certaines obligations éthiques et déontologiques. Il s'agit de la directive n° 04/2012/CM/UEMOA du 28 septembre

Suite à la page 4

Partenariat ACP-UE :

## De nouveaux défis pour les 20 prochaines années

Comme prévu par l'article 8 de l'Accord de partenariat ACP-UE signé à Cotonou le 23 juin 2020, le Togo a accueilli le 08 décembre dernier à Lomé, la 21<sup>ème</sup> session du Dialogue politique entre le Gouvernement togolais et l'Union européenne. Les travaux ont été présidés par le Ministre togolais des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'Extérieur, le Prof. Robert Dussey et le Chef de la Délégation de l'Union européenne M. Joaquin TASSO VILALLONGA. Les discussions ont porté sur des sujets d'ordre politique, économique et social liés à leur partenariat.

Au cours des travaux de la 21<sup>ème</sup> session du Dialogue politique, les discussions ont porté sur des questions d'ordre national et international d'intérêt commun, notamment la crise sanitaire liée au coronavirus, les priorités du partenariat entre le Togo et l'Union européenne, la paix et la sécurité dans la sous-région notamment au Sahel, le partenariat UE-UA et le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement UE-UA qui aura lieu en 2021.

Au sujet de la pandémie à coronavirus, il est à souligner que la délégation de l'Union européenne a félicité le Togo pour sa gestion pragmatique de la crise sanitaire. Aussi, les deux parties s'engagent à renforcer leur coopération sanitaire notamment en termes de bonnes prati-

ques, d'échange d'informations et d'assistance mutuelle, technique et financière.

Outre la crise sanitaire, le sujet préoccupant de l'heure c'est bien évidemment la situation sécuritaire dans la sous-région. C'est ainsi que dans les discussions, les participants ont exprimé leurs vives inquiétudes face à la récurrence des attaques terroristes dans le Sahel. Ils ont alors promis renforcer leur coopération militaire et stratégique pour y remédier. Du côté de l'Union européenne, l'on a indiqué que ce problème crucial qui touche la jeunesse des deux continents, fera objet de débats au cours du prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement UE-UA en 2021. Un sommet qui selon les indiscretions per-

mettra de discuter de plusieurs questions relatives à la coopération et à l'harmonie entre les deux continents.

Parlant des priorités du partenariat entre le Togo et l'Union Européenne, les deux partenaires ont mis l'accent sur les domaines clés pour un développement durable partagé tels que contenus dans leurs documents stratégiques respectifs que sont la feuille de route du Gouvernement togolais sur la période 2020-2025 et la programmation conjointe 2021-2027 de l'Union européenne.

Depuis l'accord de Cotonou intervenu en juin 2020, les négociateurs en chef de l'UE et de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) se mobilisent pour aboutir à



la signature d'un nouvel accord qui devra redéfinir de nouvelles orientations dans le cadre de leur partenariat. Le 03 décembre dernier, ils sont parvenus à un nouveau texte. Il devra entrer en vigueur dès l'année prochaine et servira de cadre juridique et guidera les relations politiques, économiques et en matière de coopération entre l'UE et les 79 membres de l'OEACP pour les vingt prochaines années. « L'accord conclu aujourd'hui constitue une

étape vers la nouvelle ère qui s'ouvre pour l'UE et les pays d'ACP. Les habitants de ces quatre régions du monde bénéficieront de cet accord ambitieux, qui nous permettra de mieux faire face aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis en tant qu'acteurs mondiaux » a déclaré Jutta Urpilainen, Commissaire aux partenariats internationaux et négociatrice en chef de l'UE.

Notons que l'UE et les pays membres de l'OEACP constituent une

force internationale. Ensemble, ils représentent plus de 1,5 milliards de personnes et plus de la moitié des sièges aux Nations unies. Grâce au nouvel accord, les deux partenaires seront plus capables de répondre aux besoins émergents et aux défis mondiaux, tels que la pandémie de Covid-19, le changement climatique, la gouvernance des océans, les migrations, la paix et la sécurité.

**Kokou Amentí**

Interview exclusive de M. Aftar MOROU, DG de l'ARMP :

## « Les marchés publics étant un sous-secteur de la gestion des finances publiques, son assainissement par le respect des normes éthiques ne peut que rejaillir positivement sur l'économie »

2012 relative à l'éthique et à la déontologie dans les marchés publics et les délégations de service public au sein de l'union économique et monétaire ouest africaine. Cette directive est transposée au TOGO par décret n° 2019-097/PR du 08 juillet 2019 portant code d'éthique et de déontologie dans la commande publique. Composé de 58 articles répartis en trois titres subdivisés en six chapitres, ce texte prévoit des définitions de concepts clés, pose des principes fondamentaux du service public (égalité, neutralité et légalité), fixe des règles déontologiques (indépendance dans l'accomplissement des fonctions, devoir de réserve et professionnalisme) et les conditions d'exercice du contrôle hiérarchique dans la mise en œuvre des valeurs de référence. Il prévoit par ailleurs des normes comportementales requises en matière de commande publique telles que le respect des principes fondamentaux (qui seront

examinés en détail dans la seconde partie de ce cours), le respect des règles de procédures (règles d'autorisation préalable, objectivité de recours aux procédures dérogatoires, délais, obligation de performance, bon usage des finances publiques dans les marchés publics, obligation de privilégier une approche globale dans l'analyse des risques). Sont également posées, les règles gouvernant les relations entre agents publics et soumissionnaires (respect des exigences d'impartialité, prohibition de toute forme de corruption et infractions connexes, objectivité et traçabilité des réponses aux questions des candidats et soumissionnaires, objectivité dans l'analyse des offres, confidentialité, transparence de l'information à la phase d'attribution du contrat, respect du droit de recours des candidats et titulaires, respect strict des procédures de réception des prestations, prohibition de l'abus d'autorité ou

de position officielle, facilitation de la mise en œuvre des audits et missions d'inspection de contrôle, mise en œuvre effective des conclusions des missions d'audit et de contrôle).

L'article 594 du Code Pénal définit comme corruption des agents publics « le fait par toute personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou investie d'un mandat électif public ou tout agent de l'Etat de solliciter ou d'agréer, sans droit, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques pour lui-même, pour autrui ou une entité afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat »;

Les directives de la banque mondiale considèrent dans des termes similaires comme « acte de corruption » dans la commande publique, le fait de proposer, don-

ner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, un quelconque avantage dans le but d'influencer indûment les actions d'une autre partie (Annexe IV fraude et corruption, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissements-FPI-, juillet 2016).

Quant aux titulaires de marchés, ils sont soumis au respect scrupuleux des délais d'exécution, à l'exécution conforme des prestations, à la prohibition de tout acte de corruption. Ils doivent préserver leur indépendance en évitant des relations compromettant l'exécution objective des prestations, préserver le secret professionnel, tenir une comptabilité claire et exhaustive, éviter la surfacturation et l'établissement de fausses factures, respecter les obligations sociales, fiscales et parafiscales et douanières.

Ce décret a le mérite de mettre en relief toutes les situations de conflit d'inté-

rêt qu'il oblige les candidats et soumissionnaires à faire connaître sous peine d'être disqualifié ou de voir annuler leur marché. Il interdit par la même occasion aux agents publics l'acquisition d'intérêts dans les entreprises soumises au contrôle de l'administration pour préserver leur indépendance et impartialité. Sont constitutives de conflits d'intérêt toutes les situations d'entorse aux règles d'incompatibilité de concurrence. C'est à ce titre que le cumul d'activités est prohibé hormis les cas limitativement tolérés. Dans la même optique, préalablement à toute procédure, tous les agents publics impliqués dans la gestion de la commande publique au sein des autorités contractantes, y compris ceux de la DNCMP et de l'ARMP sont obligés de remplir et signer une déclaration d'intérêts suivant un modèle élaboré par l'ARMP. Les obligations de confidentialité pèsent sur tous les agents publics à leur cessation de fonction. L'interdic-

tion de soumissionner pendant 2 ans aux contrats de commande publique de son ancienne structure de rattachement faite à la PRMP est dorénavant étendue à tous les agents publics en cessation de fonction.

Il est interdit aux agents en charge de la passation et du contrôle de fournir des informations confidentielles ou privilégiées à un lobbyiste ou de l'aider en permettant à ses clients d'avoir des contacts privilégiés avec la collectivité publique. Est également interdit l'acceptation d'invitations récurrentes et de cadeaux qui pourraient faire de l'agent un débiteur. En cas parrainage, lorsque l'entreprise est appelée à réaliser des prestations de service en échange d'un versement en numéraire, l'opération est requilibrée en marché public et les règles de mise en concurrence doivent être respectées dans la mesure du possible.

**Interview réalisée par Augustin SIZING Journaliste-Directeur de Publication**

Incarcération des responsables de la DMK :

## Brigitte ADJAMAGBO-JOHNSON tombée dans son propre piège

La Coordinatrice de la Dynamique Monseigneur Kpodzro Mme Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson et Gérard Djossou de la même organisation sont sous les verrous depuis le 4 décembre 2020. Conséquence d'une inculpation pour groupement de malfaiteurs et atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat selon la justice. Mme Adjomagbo-Johnson est tombée dans son propre piège. Avec plusieurs autres responsables de la DMK, elle est sous contrôle judiciaire depuis plusieurs mois avec interdiction de se prononcer sur le dernier scrutin présidentiel. Depuis, elle se comporte comme si rien n'était en toute défiance à la justice. Elle se prend pour une intouchable alors qu'à longueur de journée les opposants togolais réclament un Etat de droit avec une justice qui joue son rôle. Comment peut-on réclamer un Etat de droit et au même moment se comporter comme si la loi était faite pour les autres ? Mme Adjamagbo-Johnson a été imprudente, elle pensait que rien ne pouvait lui arriver. Elle s'est toujours

comportée de la sorte souvent avec des déclarations tapageuses. On se rappelle ses déclarations avant les élections législatives de 2018, lorsqu'elle promettait aux Togolais que les élections n'allaient pas avoir lieu. Elle menaçait le gouvernement de sursoir à l'organisation du scrutin au risque de faire face à « un ouragan que personne ne pourra contenir ». Lorsque le ministre Bawara disait que le train était en marche et que les retardataires devaient le prendre en marche, elle a rétorqué que ce train va arriver à destination avec « des marchandises pourries ». Malgré toutes ces menaces, les législatives se sont déroulées sans aucun souci. C'est donc une habituée de déclarations sans effets. La justice a voulu tout simplement dire à Mme Adjamagbo-Johnson n'est pas au dessus de la loi. Aujourd'hui elle se rendra compte depuis là où elle se trouve qu'il ne sert à rien de faire des choses si l'on n'a pas les moyens de les réaliser. Elle se retrouve dans une situation où personne ne viens à

son secours même le "tout puissant" archevêque émérite de Lomé Monseigneur Philippe Fanoko Kpodzro. Tous ces soutiens sont introuvables ou impuissants s'ils sont encore au pays. Ceux qui tentent de la soutenir ne le font que par déclarations à l'image de la conférence de presse animée par le reliquat de la DMK hier au siège de la CDPA à Lomé. Avec l'appui de certains partis politiques de l'opposition et des associations et mouvements les responsables de la DMK à travers une déclaration considèrent que cette affaire est un règlement de compte. « Inculpés sur la base des accusations fallacieuses et mis en prison M. Yaovi Dodzi Gérard Djossou et Mme Brigitte Kafui Adjomagbo-Johnson sont manifestement victimes d'une instrumentalisation de la justice aux fins d'un règlement de compte politique au profit du régime en place », peut-on lire dans une déclaration. Les participants de cette rencontre avec la presse ont encore une fois condamné l'emprisonnement de Mme

Adjamagbo-Johnson et de M. Djossou et exigé leur libération. En aucun moment, ils n'ont dit dans quelles mesures ils vont œuvrer pour permettre à leurs camarades de recouvrer leur liberté. Les personnes inculpées comprendront à la sortie que

des infractions retenues, mais aussi par le fait que ces personnes susceptibles d'être impliquées ont des liens avec d'autres. De même le projet criminel transcende les frontières nationales ». Leur incarcération permet aux juges de poursuivre l'instruction

situer les Togolais sur ce qui est reproché à Mme Adjamagbo-Johnson et à M. Djossou au plutôt possible. Il ne faut non plus que la justice tarde dans les procédures comme c'est le cas dans certains dossiers. Ces personnes arrêtées ne sont pas des brigands d'où la nécessité de les juger rapidement et s'ils sont responsables des faits qui leur sont reprochés, qu'ils subissent la rigueur de la loi. Ce qui est dans le dossier est très grave qu'il ne faut pas badiner avec cette affaire. Quand on parle de regroupement de malfaiteurs et d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, c'est sérieux. Certains Togolais ont des doutes sur ces accusations allant même demander si la gendarmerie avaient arrêté ces personnes avec les armes à la main. Ces genres de réactions, on les a connues dans ce pays dans certaines affaires mais à la fin lors du jugement, la vérité est éclatée. Il faut un jugement pour que le peuple sache, qui voulait faire quoi avec quels moyens.



Brigitte Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON

lorsque quelqu'un pose un acte, il est le seul à répondre de cet acte devant la justice.

Si la gendarmerie a mis la main sur ces deux responsables de la DMK, ce n'est peut-être pas par complaisance. Pour le procureur Blaise Essolizam Poyodi, « La saisine du juge d'instruction se justifie, non seulement par la nature criminelle de l'une

sans collusion possible entre les différents protagonistes. Ils avaient passé une semaine de garde à vue au Service Central de Recherche et d'Investigation Criminelle (SCRIC) avant d'être présentés le vendredi 4 décembre 2020 au parquet. Il faut désormais que la justice fasse vite ses enquêtes pour faire éclater la vérité. Un jugement est nécessaire pour

M. Mazé

Conseil national des FDR :

## Le message de Me Apevon à ses collègues de l'opposition

Les Forces Démocratiques pour la République (FDR) étaient en Conseil national le 05 décembre dernier, à l'occasion de la célébration du 4<sup>e</sup> anniversaire du parti. Dans leur déclaration, Me Paul Dodji Apévon et les siens ont dressé le bilan des 30 années de lutte pour l'alternance soldées par des échecs répétitifs. Et selon la direction du parti, la seule approche de solution qui s'impose aujourd'hui face à cette situation est d'organiser une espèce de forum national des forces démocratiques de l'opposition.

«...face à ce tableau d'incertitudes mettant en péril le destin de tout un peuple, l'opposition combattive qui incarne incontestablement les aspirations populaires, a toujours de la peine à se constituer en une véritable force alternative. Depuis 90, plus de trois décennies durant, les intérêts égoïstes et partisans ont saboté la lutte populaire, mettant à chaque occasion à néant les efforts du peuple meurtri. Le tout dernier gâchis est la dilapidation de la mobilisation populaire autour de la Coalition C14 sur l'autel de calculs mesquins, mettant en mal pour la énième fois la dynamique unitaire, seule panacée pour l'opposition de s'organiser avec efficacité et responsabilité pour devenir une vraie force d'alternance. Pire, certains au sein de l'opposition, cherchant à s'attirer la sympathie des populations, ont érigé le mensonge en moyen de lutte et n'hésitent pas à répan-



Me Paul Dodji Apevon, pdt des FDR

dre dans l'opinion toutes sortes de fausses informations contre leurs partenaires de lutte, démobilisant ainsi le peuple épris de changement au grand bonheur du pouvoir en place... » s'est indigné le Conseil national des FDR.

Et face à ce tableau pas du tout reluisant pour

la classe politique de l'opposition, le parti de Me Apévon lance un appel à l'endroit de ses partenaires de lutte pour la tenue d'un forum national qui devrait réunir les forces démocratiques de l'opposition pour des réflexions approfondies sur les causes des échecs répétitifs des différents re-

groupements politiques. L'idée est de parvenir à faire les états généraux de l'opposition afin de relever les carences qui ont toujours fait échouer la lutte pacifique pour l'alternance durant les 30 dernières années et surtout d'aboutir à une réconciliation entre les acteurs de l'opposition qui ont passé leur temps à se régler des comptes plutôt qu'à collaborer. Pour l'ancien disciple de Me Yawovi Agboyibo, il est question de faire les choses autrement maintenant pour espérer atteindre des résultats attendus par les partisans du changement.

« Prenons conscience de nos erreurs, de nos faiblesses, de nos manquements et acceptons de faire les choses autrement avec plus de loyauté, plus d'humilité, plus de sacrifices et plus d'amour. La haine, les dénigrement et la vengeance ne nous mèneront à rien. Nous devons définitivement et avec courage sortir de l'incantation de l'union de l'opposition pour construire une vraie opposition car il ne suffit pas de vouloir et de proclamer l'union de l'opposition pour qu'elle se réalise mais il faut en comprendre l'enjeu et consentir les sacrifices

nécessaires pour atteindre les résultats attendus » a lancé le Président national du parti, Me Paul Dodji Apévon.

En effet, l'idée de réunir les acteurs de la classe politique de l'opposition n'est pas nouvelle dans le landerneau politique togolais. Face à la division profonde qui a toujours miné les forces en lutte pour l'alternance, le Président du parti «Togo autrement», Fulbert Attisso avait déjà émis l'idée depuis quelques années en parlant des « états généraux de l'opposition » pour identifier les erreurs commises et aboutir à une réconciliation entre les acteurs politiques afin de pouvoir enclencher une nouvelle dynamique unitaire devant conduire à l'alternance pacifique au sommet de l'Etat. Mais peine perdue ! Il avait plutôt prêché dans le désert. Pire, il avait essuyé des critiques acerbes et des attaques venant de ses propres partenaires de lutte.

Aujourd'hui, l'idée d'un forum national de l'opposition réapparaît une fois encore sur l'échiquier national. Et la grande interrogation qui se murmure au sein de l'opinion est de savoir si les responsables

politiques de l'opposition sont prêts (à l'heure actuelle) à se pardonner pour accepter s'asseoir autour d'une table de discussion pour se partager les responsabilités des échecs successifs de la lutte. A y voir de près, il est difficile de croire à une telle éventualité au vu de l'atmosphère qui règne aujourd'hui au sein de l'opposition. Pour preuve, entre les différents partis engagés pour le changement, on note une rancune si profonde que l'on est tenté de dire que l'idée d'une assise nationale des forces démocratiques relève d'une utopie ! En évoquant l'idée samedi dernier, le natif de Vo, en homme avisé, était suffisamment conscient qu'il serait difficile de réunir l'ensemble de l'opposition autour d'une table de discussion pour un pardon mutuel. Le dire est donc un vœu. Pourra-t-il se réaliser ? On ne saurait l'affirmer. Mais la politique étant une science dynamique, l'on pourrait peut-être assister à un sursaut patriotique de la part de la classe politique de l'opposition pour enterrer la hache de guerre.

Kokou AMENTI

Vie de la commune d'Agoènyivé 2 :

## Quatrième session ordinaire du conseil municipal de l'année 2020

Ce mardi 08 décembre 2020, le conseil municipal de la commune d'Agoè-Nyivé 2 (Legbassito) a tenu sa quatrième session de l'année dans les locaux de la mairie de ladite commune. D'importants points de discussions sont à l'ordre du jour pour renforcer les activités menées au cours de l'année 2020.

Dans le cadre de ses activités annuelles, le conseil municipal de la commune d'Agoè-Nyivé 2 a ouvert les travaux de sa quatrième et dernière session ordinaire de l'année le mardi 08 décembre 2020. La cérémonie d'ouverture a vu la présence de plusieurs personnalités de marque, notamment le secrétaire général de la préfecture d'Agoè-Nyivé monsieur Kazandou et le chef canton de Legbassito Togbui Agbotro IV. Au cours de cette session, les conseillers municipaux de cette commune discutent des points tels que le bilan des activités menées en 2020, l'examen et l'adoption du budget 2021, l'examen et l'adoption du plan de trésorerie et le plan de passation de budget 2021 et la présentation des rapports des commissions. Il s'agit de la commission des finances, la commission socio-culturelle et la commission domaniale. Rappelons que la commune d'Agoè-Nyivé 2 fait partie des treize (13) communes du district autonome du grand Lomé. Elle fait partie des cantons périphériques de Lomé, nés suite à la surpopulation de la ville de Lomé. Elle est située dans la banlieue Nord-Ouest de la capitale Lomé. D'une superficie de

33 km<sup>2</sup> avec une population estimée à 87098 habitants selon le recensement sanitaire pour la campagne de distribution des moustiquaires à imprégnation durable (MID) 2020, cette commune est administrée par un maire et son adjoint appuyés par neuf (9) conseillers ; elle est caractérisée par une population cosmopolite. Elle est limitée au Nord par son village Agossito faisant frontière avec le village de Kpedevikope dans la commune d'Agoè-Nyivé 4 et les villages de Gbedzetsan dans la commune de Zio 2 ; à l'Ouest par ses villages Zovadjin et Avinato, faisant frontière avec le village de Kognito dans la commune de Zio 2 ; au Sud-Ouest par les villages Silivikope, Bokpokor et Assiko faisant frontière avec Dangbessito et AssikoTagakope dans la commune d'Agoè-Nyivé 5 ; au Sud par ses villages Amadenta et Danlime faisant frontière avec les villages Ziokope, Zopomahé et Nanegbé dans la commune d'Agoè-Nyivé 5 ; Au Sud-Est par ses villages Danliko, Kové Kpokplovimé et Kové Sivagnon faisant frontière avec le village Trokpossime dans la commune d'Agoè-Nyivé 5 et le village de Sogbossito dans la commune d'Agoè-Nyivé



Photo de famille du Conseil municipal

1. A l'Est par son village Ahonkpoè faisant frontière avec Zogbegan Nyamassi et Sogbossito Darakope dans la commune d'Agoè-Nyivé 1. En effet, avec la décentralisation au Togo, le canton de Legbassito a été érigé en commune sous la dénomination de **Commune Agoé-Nyivé 2**. Dans ce contexte, la loi sur la décentralisation qui consacre l'autonomisation des communes en matière de développement local autorise les différents acteurs de chaque commune à initier et à prendre en charge les projets de développement de leurs collectivités dans tous les domaines. Située à 15 kilomètres au Nord-Ouest de Lomé la capitale du Togo, la commune d'Agoè-Nyivé 2 fait partie du district Autonome du Grand Lomé. Elle est créée par la loi n° 2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes,

modifiée par la loi n° 2019-001 du 19 janvier 2019. Le village de Légbassito fut érigé en canton le 15 novembre 2001 avec Togbui Saklo AGBOTRO LOGBO III comme chef canton de 2001 à 2009. Il fut succédé par son fils Togbui Djidjoli Koami AGBOTRO-LOGBO IV de 2014 jusqu'à nos jours. La décentralisation est une occasion offerte par la loi 2019-006 du 26 juin 2019- portant transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités locales. Ainsi depuis un an, les 11 conseillers de cette commune avec un maire (Bolor Koffi Djabakou) et un maire-adjoint (Passiwè Hessouwè) se sont attelés à booster le développement de la commune à travers des actions de taille.

Au cours de l'année 2020, la mairie a pris en compte plusieurs procédures de conciliation relatives aux problèmes d'obstruction de voie et de voisinage (nuisances sonores et environnementales). Concernant l'obstruction de voie, vingt-deux (22) plaintes d'obstruction de voie recensées dont une est en phase de résolution. La majorité des plaintes n'ont pas abouti du fait que le ressort territorial de la commune d'Agoè-Nyivé 2

n'est pas approuvé (pas de plan de base). Cependant, l'autorité communale n'a proposé que des solutions provisoires aux plaignants pour une meilleure courtoisie de voisinage. A propos des problèmes de voisinages (nuisances sonores et environnementales) notons que dix (10) plaintes visitées et traitées dont quatre (04) ont été résolues. Pour la résolution adéquate de ces problèmes de voisinage, des mises en demeure ont été servies aux accusés. A cet effet sur douze (12) mises en demeure servies, (07) ont obtenu.

Par ailleurs, dans le cadre de la protection du patrimoine foncier de la commune la Mairie d'Agoè-Nyivé 2, a procédé au recensement des réserves administratives qui relèvent du ressort territorial de la commune avec la Commission des Affaires Domaniales et Environnementales Techniques et du Patrimoine. Au total la commission a recensé quarante-sept (47) réserves avec les plans de lotissement des collectivités des différents villages qui composent la commune. Au nombre de ces réserves, quatre (04) sont libres (non occupées) ; sept (07) occupées légale-

ment par des infrastructures sociales et trente-six (36) occupées illégalement. En termes de pourcentage, 8,51% des réserves recensées sont libres ; 14,89% de ces réserves occupées légalement et 76,6% illégalement. Les actions les plus visibles concernent l'aménagement des rues de la commune et l'ouverture de nouvelles rues. Ainsi, les quartiers comme Zovadjin, Amadenta, Atieme, etc ont connu un nouveau visage grâce à cette politique d'ouverture des rues qui entre temps étaient bouchées par des constructions anarchiques. Pour monsieur Bolor Koffi Djabakou, le maire de la commune, « aucune rue ne doit plus être bouchée ». Outre cette politique d'aménagement et d'ouvertures de nouvelles rues, la municipalité de la commune d'Agoè-Nyivé est en train de prendre le taureau par les cornes pour s'attaquer à l'épineux problème du foncier dans cette commune. La présente session ordinaire qui se tient dans les locaux de la mairie, va durer une dizaine de jours et accouchera probablement de bonnes décisions. Tel est le souhait de tous les conseillers.

Brel

**«Pour guérir de nos blessures, faisons attention à celles des autres. Notre histoire nationale a son lot de blessés. Voici venu le temps de la vérité qui libère, une vérité assumée sans vengeance, dans un esprit de repentance, de pardon et de réconciliation».**

**Mgr Nicodème Barrigah-Bénissan**

**Toute différence est positive et source d'enrichissement social et non de division. Togolais du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, tous, nous devons nous accepter.**

**Election au CNO-T :**

## Les compétences de Romain Tagba au poste de 1<sup>er</sup> vice-président

Le 19 décembre prochain le Comité National Olympique du Togo (CNO-T) va renouveler ses instances, un nouveau bureau exécutif sera mis en place pour ramener de l'ordre au CNO-T. L'institution a connu des soubresauts

T, les trouble-fêtes, ceux qui ne cherchent que leurs propres intérêts au détriment du sport togolais. Parmi les candidats aux différents postes pour les prochaines élections, il y a des compétences, des hommes et femmes qui

Un homme discret mais compétent dans la gestion des affaires publiques. Romain Atafeitom Tagba a donné un nouveau visage au tennis togolais depuis plusieurs années. Il a relancé le tennis Togolais

quoil est toujours au poste depuis plusieurs années. Sur le plan infrastructures, il a rénové le siège de la fédération qui était complètement délaissé et servait du territoire aux rats. Dans la même lignée les cours de la fédération sont réhabilités et de nouveaux construits. Pour la formation des jeunes il a mis en place un centre dédié à la formation et aux études où les joueurs sont admis à l'issue d'un processus de recrutement très rigoureux et sélectif. Une initiative inédite dans le tennis au Togo. Romain Tagba est allé chercher les moyens sur le plan national et international pour construire des courts de tennis. Ce travail abattu a permis aux tennismen togolais de se mesurer à leurs homologues de la sous-région et de l'Afrique toute entière à travers diverses compétitions. Le Togo a plusieurs fois organisé des compétitions internationales grâce au savoir-faire de Romain Atafeitom Tagba. Les instances mondiales ont commencé par faire confiance au Togo grâce à M. Tagba, alors que depuis longtemps, le pays n'a plus honoré ses engagements financiers au niveau de ces instances mondiales. Bref Romain Tagba a donné l'envie aux amoureux de la petite balle jaune de pratiquer la discipline. Les électeurs du CNO-T doivent le

savoir pour pouvoir faire un choix éclairé le 19 décembre prochain. Ceux qui vont porter leur choix sur Tagba Romain, ne seront pas du tout déçus. Il apportera énormément au mouvement olympique du Togo. Il faut dire également que partout dans l'administration publique où Romain Tagba est passé c'est avec loyauté qu'il a servi. Il a su relever des défis dans plusieurs secteurs où beaucoup avaient créé des problèmes. Ce sont ces compétences dont a besoin le mouvement olympique du Togo. Ceux qui ont envie de servir et qui ne cherchent que l'intérêt supérieur de la nation.

Il y a ces compétences parmi les candidatures dont on ne parle pas beaucoup alors que les électeurs doivent connaître ces réalités afin de faire de bons choix le moment venu. On ne parle que des candidats au poste de président comme si les élections ne se résumaient qu'à ce seul poste. Que peut le président d'une institution si les autres membres du bureau ne sont pas compétents ? Souvent ce sont les membres du bureau qui travaillent plus que le président lui-même. Le président s'appuie toujours sur les compétences dans le bureau. Lorsque les membres du bureau sont éclairés, le président est éclairé. Tagba Romain

peut énormément apporter au prochain président du CNO-T par rapport à ses compétences démontrées au Tennis. Il pouvait bien briguer le poste de président mais connaissant l'humilité de l'homme il a préféré servir au poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président. Le prochain président et les autres membres du bureau ne seront pas du tout déçus de la collaboration de Romain Tagba. Quelques 13 postes sont à pourvoir au Comité National Olympique du Togo le 19 décembre prochain. Les 23 fédérations affiliées au CNO-T vont choisir les nouveaux dirigeants pour un mandat de 4 ans. Il faut dire que le CNO-T a pour missions entre autres, de développer et de protéger le Mouvement olympique dans le pays conformément à la Charte olympique. Il a également pour rôle de propager les principes fondamentaux de l'olympisme et de contribuer à la diffusion de l'olympisme dans les programmes scolaires d'éducation physique et du sport. Il s'assure du respect de la Charte olympique, représente le sport togolais pour toutes les questions d'intérêt général auprès des pouvoirs publics et les organismes internationaux, à l'exception des fédérations sportives internationales.

M. Mazé



Tagba Romain

ces dernier mois à cause de la gourmandise de certains membres du bureau sortant qui voulaient forcer le passage pour remplir un autre mandat. Avec l'élection de nouveaux membres le 19 décembre prochain, la sérénité reviendra certainement au sein de l'institution si des personnes sérieuses et compétentes sont élues. Il faut bouter hors du CNO-

savent faire des choses avec professionnalisme. Il y a des responsables qui ont fait des preuves et continuent d'en faire au sein de leur fédération. L'exemple le plus frappant dans toutes les candidatures, c'est lui de Romain Atafeitom Tagba, actuel président de la Fédération Togolaise de Tennis (FTT). Il est candidat au poste de premier vice-président du CNO-T.

depuis son arrivée à la tête de la fédération en 2004 alors que le tennis était complètement à terre. D'année en année, il a su relever ce sport que certains avaient pris en otage. Le niveau actuel du tennis togolais est le fruit du travail bien fait du président Romain Tagba et son équipe. Il a fait l'unanimité au sein des acteurs de cette discipline, voilà pour-

**Lutte contre la pauvreté :**

## Les filets sociaux bientôt étendus vers d'autres couches vulnérables

**Les projets de Filets sociaux et services de base (FSB) et d'opportunités d'Emploi pour les jeunes vulnérables (EJV) mis en œuvre pour réduire la vulnérabilité et relever le niveau des populations vivant surtout en milieu rural, sont en phase d'extension vers d'autres couches vulnérables de la population. Grace aux actions contenues dans le programme, les conditions de vie des populations ciblées s'améliorent progressivement.**

Coordonnée par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB), le projet englobe des programmes de cantines scolaires, de transferts monétaires, des sous-projets d'infrastructures, etc. Il est financé à 17,9 milliards de francs CFA pour assurer aux communautés pauvres, un meilleur accès aux infrastructures socioéconomiques de base et aux filets sociaux.

Conscient de l'impact positif du projet, le Gouvernement togolais a décidé d'élargir sa couverture. Bientôt, les mécanismes de filets sociaux vont être étendus aux personnes du troisième âge, aux malades, aux handicapés, in-

cluant le développement d'une véritable filière de métiers des soins à la personne et le détachement au niveau communal de personnel dédié. La protection sociale sera intensifiée avec le triplement de la cible actuelle des transferts monétaires. Les initiatives destinées à renforcer la résilience des communautés face aux chocs, seront poursuivies. Pour les transferts monétaires, 120.000 ménages sont ciblés à l'horizon 2021 contre 61.000 actuellement.

La fourniture des repas communautaires en milieu scolaire est également en avant-plan. Grace aux cantines scolaires, 300.000 écoliers auront le ventre plein et pourraient mieux

suivre les cours en classe. A vrai dire, ce volet du projet constitue une bouffée d'oxygène pour les apprenants vivant en milieu rural. En effet, plusieurs sont ces enfants scolarisés qui, confrontés au problème de la sous-alimentation, se voient obligés d'abandonner les études. Mais avec ce projet de cantines scolaires, tous les enfants sont désormais sur le même pied d'égalité pour poursuivre l'école jusqu'au niveau du secondaire au moins.

Concernant les initiatives d'engagement citoyen et d'opportunités pour les jeunes vulnérables, elles seront pérennisées pour porter le nombre de bénéficiaires à 100.000. Les



mécanismes accompagnateurs des initiatives économiques des jeunes et des femmes seront optimisées et d'autres incubateurs de créativité naitront afin d'aider les jeunes à s'autonomiser financièrement. Aussi, il est prévu l'opérationnalisation d'un registre social unifié, servant de fichier unique des bénéficiaires de services de protection sociale pour mieux cibler et amé-

liorer l'efficacité des actions dans la lutte contre la vulnérabilité.

Grace aux efforts consentis par les autorités togolaises ces dernières années, l'incidence de la pauvreté a considérablement diminué. De 51,7% en 2015, elle est passée à 45,5% entre 2018 et 2019. C'est dire donc sans se tromper que les sacrifices faits par le Gouvernement togolais n'ont été vains.

Toutefois, il convient de relever que malgré ces avancées, le togolais lambda n'est pas pour autant sorti de la précarité. Que ce soit dans la capitale comme à l'intérieur du pays, la pauvreté sévit encore dans beaucoup de ménages. D'où la nécessité pour les autorités d'intensifier les actions sociales en faveur des populations.

Kokou Amenté



*jusqu'à*  
**-400%**  
sur le

**DÉDOUANEMENT**  
**de vos VÉHICULES**  
**& MARCHANDISES\***

\* Marchandises sous douane en souffrance

**jusqu'au 24 décembre 2020**